



**CDN ANGERS
PAYS DE LA LOIRE
17 RUE DE LA TANNERIE
CS 30114 - 49101 ANGERS
CEDEX 02**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU MARDI 11 MARS 2025

Objet : Budget 2024 – Approbation du compte administratif 2024 de l'EPCC Le Quai - CDN

Référence : DEL-2025-02

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

EXPOSE :

Chaque membre du Conseil d'administration a reçu pour examen un exemplaire du compte administratif 2024 retraçant l'ensemble des opérations budgétaires qui ont été effectuées au cours de l'exercice 2024.

Il en ressort un résultat cumulé de la section d'exploitation de 532.352 € et un résultat de la section d'investissement de 161.678 € obtenus de la manière suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Exécution du budget dépenses	7 256 205.72 €	125 636.67 €
Exécution du budget recettes	<u>7 409 911.21 €</u>	<u>167 890.66 €</u>
Résultat de l'exercice	153 705.49 €	42 253.99 €
Reprises des résultats antérieurs	<u>378 646.10 €</u>	<u>119 424.13 €</u>
Résultat Cumulé	532 351.59 €	161 678.12 €

Le résultat de l'exercice 2024 est concordant avec le compte de gestion présenté par l'agent comptable de l'EPCC Le Quai – CDN.

Section de fonctionnement - Dépenses

Nous vous invitons à vous référer aux tableaux intitulés *Compte administratif 2024 – Charges* et *Compte administratif 2024 – Produits*, sur lesquels vous pourrez trouver les références aux explications qui suivent. Pour information, de gauche à droite sont mentionnés pour comparaison la référence à l'année 2023, le Compte administratif 2024 (CA 2024), et pour indication, la comparaison entre le budget exécuté 2024 et le budget exécuté 2023.

Enfin à droite du même tableau, vous trouverez le budget 2025 tel qu'il a été voté lors du dernier Conseil d'administration ainsi que le budget supplémentaire tel qu'il vous sera proposé lors de la prochaine délibération.

L'exécution budgétaire s'est déroulée dans les limites financières prévues. Le taux d'exécution des dépenses liées aux charges de fonctionnement s'élève à 97,89 % du budget de l'année 2024, révisé à la suite de plusieurs décisions modificatives intervenues au cours de l'année.

Les dépenses se sont élevées à 7.256.206 euros après réintégration du résultat de 2023, soit 568.176 euros de plus que lors de l'année 2023 (+8,5%). Les recettes ont couvert 7.788.557 euros, soit 721.881 euros de plus que lors de l'année 2023 (+10,2%). Le résultat cumulé de l'année 2024 s'élève donc à 532.352 euros, soit 7,3% du budget global de dépenses. Ce résultat apparaît comme très important, mais il nous faut dès à présent corriger ce premier jugement qui ne prend pas en compte la résolution d'une anomalie comptable qui interviendra dès le Budget supplémentaire de l'année 2025.

En effet, le résultat réel de l'année 2024 n'est pas de 532.352 euros mais bien plutôt de 140.015 euros, soit 1,9% du budget total de dépenses du Quai pour l'année. Cette différence d'un montant de 392.336 euros provient de la comptabilisation en recettes de l'intégralité de la provision Congés payés et modulation, qui représente au 31 décembre de l'année, la totalité du montant des congés payés et heures à récupérer du personnel du Quai. Cette reprise sur provision, jusqu'à cette année 2024 traitée comme une simple écriture de paie équilibrée par une dépense du même montant, doit désormais s'équilibrer de la même manière par une dépense en dotation aux provisions, dans le cas, hypothétique, où le Quai se verrait contraint de régler la totalité de ces sommes. Cette modification comptable et budgétaire doit donc donner lieu à l'inscription d'une dépense en provision pour charge qui n'a pas été réalisée en 2024, faute de délibération prise à propos et à temps. En toute rigueur lors de la DM3 de décembre, nous aurions pu faire voter cette délibération qui aurait réduit logiquement le résultat de l'année 2024 du montant récupéré en recettes. Cette délibération va être présentée lors de ce Conseil d'administration.

Ainsi le résultat aurait-il pu s'exprimer de la façon suivante dès le Compte administratif 2024 :

7.256.206 euros de dépenses de fonctionnement (comptabilisées en 2024)
+ 392.336 euros de provision (non comptabilisées en 2024)
= 7.648.542 euros de dépenses totales

7.397.557 euros de recettes de fonctionnement (comptabilisées en 2024)
+ 391.000 euros de reprise de provision (comptabilisée en 2024)
= 7.788.557 euros de recettes totales

Soit 140.015 euros en excédent de résultat de fonctionnement.

Il est donc essentiel de considérer le résultat « réel » de l'année 2024 à 140.015 euros, et non à plus de 500.000 euros, ce qui n'aurait pas grand sens. Cette anomalie est regrettable, mais nous la corrigerons dès le Budget supplémentaire qui sera présenté à la suite du Compte administratif.

Cette anomalie pourrait de plus cacher le fait que l'année 2024 a au contraire de l'année précédente été très riche en activité, avec des dépenses de fonctionnement (hors provision pour Congés payés) qui s'élève de plus de 560.000 euros par rapport à 2023, dont on se souvient qu'elle était une année de transition.

Hors cet élément déterminant du résultat, voici ce que nous pouvons dire de l'exécution du budget 2024.

Concernant les charges de structure :

- L'ordre de marche du Quai s'élève de 55.937 euros de dépenses supplémentaires (+1.2%), du fait principalement d'une augmentation importante par rapport à 2023 des fluides (+28%, soit +62.221 euros) ;
- Il est à noter la baisse de 56.843 euros des Charges locatives et techniques, résultat du changement du marché Nettoyage, et d'un dysfonctionnement de l'entreprise, qui ne nous a pas encore à ce jour adressé ses factures. Nous retrouverons ces éléments en Budget supplémentaire ;
- Dans les Charges administratives, les assurances ont augmenté de 54%, soit près de 15.000 euros ;
- Enfin, toujours en Charges administratives, les dépenses de communication, affichage et publicité, du fait d'une première année très active, ont connu une augmentation substantielle, +51%, soit près de 25.000 euros. Sans doute le budget n'était-il pas tout à fait ajusté à la réalité de l'activité du Quai en 2024, beaucoup plus importante qu'en 2023. Ces éléments devraient connaître une stabilisation lors des prochaines années.

Concernant les charges d'activité :

- Tous les postes s'élèvent de manière importante, résultat d'une année riche en activité, en accueil de spectacles comme en production, avec une augmentation pour les accueils de 6% en dépenses, et surtout de 34% pour les activités de production, reflet des 6 productions prises en charge lors de cette année 2024, à différents stades, depuis la production et l'exploitation à Angers, ou encore en tournée.

Concernant les recettes propres :

- Les recettes propres restent relativement équivalentes à 2023. Ceci s'explique surtout par le niveau de vente de nos productions. La plus importante de l'année sur le plan budgétaire, *Dolorosa*, s'est répétée et créée à Angers lors du second semestre de l'année 2024, mais tournera principalement en 2025 ;
- Toutefois, nous pouvons constater une augmentation très importante (+30%, soit 115.000 euros environ) des recettes de billetterie, résultat à la fois d'une programmation importante au second semestre, d'une augmentation de la tarification d'un euro à un euro cinquante environ, qui représente environ 25.000 euros de recettes supplémentaires, et enfin d'une fréquentation très importante sur l'automne (environ 23.000 spectateurs, soit 82% de fréquentation générale et 73% de fréquentation payante).

Concernant le reste du financement :

- Au sujet des financements publics, les évolutions restent à la marge, avec une baisse du soutien du Département de Maine-et-Loire, et une légère augmentation de l'État, du fait de dispositifs spécifiques, variables d'une année à l'autre : soutien aux dépenses d'énergie en 2023, et soutien aux résidences artistiques en 2024, légèrement plus importantes.
- Enfin les autres produits connaissent une variation extrêmement importante, du fait d'abord de la réintégration du résultat de l'année 2023, mais également, comme il l'a été précisé plus haut, du fait de

l'intégration en recettes des provisions pour congés payés et modulation du temps de travail, recette qui connaîtra son pendant en dépenses en budget supplémentaire 2025.

L'année 2024 a donc été caractérisée à la fois par le retour à un niveau d'activité important, après une année 2023 en « sous-régime », par une relative maîtrise des dépenses d'ordre de marche, ainsi que par des recettes d'activité en hausse sur le second semestre. Ces mouvements conduisent à un résultat excédentaire de 140.015 euros, auquel il faut donc ajouter l'« anomalie » concernant le nouveau traitement comptable des congés payés et de la modulation, d'un montant de 391.000 euros en recettes exceptionnelles, mais non en dépenses, ce qui se traduit par un résultat comptable à prendre avec précaution de 532.352 euros, dont l'affectation va être envisagée dans la prochaine délibération.

Section d'investissement – Dépenses et recettes

Le niveau de dépenses d'investissement pour cette année 2024 se répartissent comme suit :

- environ 15.125 euros de matériel scénique ;
- environ 23.235 euros de matériel son ;
- environ 10.294 euros de matériel informatique ;
- enfin environ 11.575 euros d'aménagement du bâtiment.

Les recettes concernent les 40.000 euros de subvention d'équipement que verse la Ville d'Angers chaque année au Quai.

La Ville d'Angers, nous le rappelons, outre les 40.000 euros versés au Quai annuellement, participe à l'investissement sur ce bâtiment à hauteur d'environ 100 à 150.000 euros par an.

En conséquence, il est proposé d'approuver le compte administratif de l'EPCC Le Quai - CDN pour l'exercice 2024 et les résultats arrêtés aux montants ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article R.1431-7,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le Trésorier principal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 présenté comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Exécution du budget dépenses	7 256 205.72 €	125 636.67 €
Exécution du budget recettes	<u>7 409 911.21 €</u>	<u>167 890.66 €</u>
Résultat de l'exercice	153 705.49 €	42 253.99 €
Reprises des résultats antérieurs	<u>378 646.10 €</u>	<u>119 424.13 €</u>
Résultat Cumulé	532 351.59 €	161 678.12 €

Le Président,
Nicolas DUFETEL

